



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 19 décembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0535**

**Demandeur : RISPAL Claire**

**Date d'enregistrement de la demande : 07/12/23**

**Date limite de candidature : 07/03/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 07/04/2024.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MENET	8,06	RISPAL Gisèle	Section A 1074,1105,1107,1111,1118,1144,
VALETTE	34,9	RISPAL Gisele	Section B 131,134,146,157,162,304,370, 372,381,386,401,485,490,
VALETTE	5,81	RISPAL J-François	Section B 590,591,592,593,594,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**